

606

Prague, le 15 mai 1981

M. Francis Blanchard
Directeur Général du Bureau
International du Travail

CH - 1211 Genève 22

Suisse

OIG/RJM/MD/81-No

839

Monsieur le Directeur Général,

Veillez trouver en annexe les informations complémentaires au sujet de la plainte en violation de la liberté syndicale déposée contre la Turquie par la FSM et je vous prie de porter cette communication à la connaissance du Comité de la liberté syndicale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de ma considération bien distinguée.

Ibrahim ZAKARIA
Secrétaire Général p.i.

Annexes: 2 listes d'informations
avec une photo de l'immeuble
concerné

606

Prague, le 9 janvier 1981

Monsieur
Francis Blanchard
Directeur Général du BIT
CH - 1211 Genève 22
Suisse

OIG/RJM/MD/81-No 60

Objet: Information complémentaire concernant la plainte de la FSM
contre le gouvernement turc pour violation des libertés
syndicales

Monsieur le Directeur Général,

Nous référant à notre plainte du 7 mai 1980 ainsi qu'à notre Communication à la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU du 8 mai 1980, nous avons l'honneur de vous communiquer des faits nouveaux sur les mesures répressives antisyndicales en Turquie.

Ainsi que l'indiquent des informations en provenance de Turquie et de la presse internationale, les autorités turques ont procédé dernièrement à l'ouverture des procès des membres du Comité exécutif de la Confédération des Syndicats Progressistes de Turquie (DISK).

Parmi les camarades accusés figurent: BASTÜRK, ISIKLAR, NEBIOGLU, KOCAMANOGLU, AKTOLGALI, GÜVEN et ZIRTILOGLU, arrêtés au mois de mai dernier, soumis à la torture et mis au secret par les autorités de l'état de siège, ils sont les victimes d'une vague de répression antisyndicale menée par les autorités turques et que l'on peut chiffrer à 600 syndicalistes arrêtés.

Vu la gravité particulière de la violation des principes mêmes de la liberté syndicale contenus dans les conventions de l'OIT et reconnus par les Pactes internationaux de l'ONU relatifs aux droits de l'homme, nous vous demandons de bien vouloir intervenir auprès du gouvernement turc afin de mettre fin aux poursuites judiciaires contre les dirigeants du DISK.

La Fédération Syndicale Mondiale, dotée d'un esprit combatif en faveur de la liberté syndicale, ne peut rester indifférente au traitement inhumain infligé aux syndicalistes turcs qui n'hésitent pas à payer le prix le plus élevé pour le bien-être des travailleurs liés, dans les conditions actuelles existant en Turquie, au processus de démocratisation de la vie sociale du pays.

C'est pourquoi la FSM a protesté vigoureusement auprès du général KENAN EVREN, président du Conseil National de Sécurité, contre l'ouverture de ces procès. Parallèlement, nous avons décidé d'envoyer une mission de la FSM en Turquie, la chargeant de prendre contact avec les défenseurs des syndicalistes déferés devant les tribunaux, de contacter les personnalités compétentes du Ministère du Travail et de suivre le déroulement des procès. (Veuillez trouver, en annexe, une copie de notre télégramme envoyé au général EVREN le 7 janvier 1981).

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous indiquer votre opinion sur cette action ainsi que les mesures concrètes que vous envisagez de prendre pour que la pratique syndicale en Turquie devienne conforme aux conventions de l'OIT en matière de liberté syndicale (l'envoi d'une commission d'enquête de l'OIT en Turquie, par exemple).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Ibrahim Zakaria
Secrétaire Général p.i.

TELEGRAMME

GENERAL KENAN EVREN

PRESIDENT DU CONSEIL NATIONAL DE SECURITE
ANKARA

NOUS REFERANT A NOTRE LETTRE DU 12 NOVEMBRE 1980
SUJET VIOLATIONS DROITS SYNDICAUX EN TURQUIE PROTESTONS
VIGOUREUSEMENT CONTRE OUVERTURE RECENTE PROCES DES
SYNDICALISTES DISE STOP ETANT PREOCUPES PAR CE FAIT
ENVISAGEONS ENVOYER UNE MISSION DE FEDERATION SYNDICALE
MONDIALE EN TURQUIE AFIN DE PRENDRE CONTACT AVEC DEFENSEURS
DES SYNDICALISTES ET RESPONSABLES DU MINISTERE DU TRAVAIL
ET DE SUIVRE DEROULEMENT DES PROCES STOP DEMANDONS
PAR CONSEQUENT AUTORISER ARRIVEE ET SEJOUR EN TURQUIE
DE NOS DELEGUES DONT NOMS ET DATE ARRIVEE SERONT
COMMUNIQUEES ULTERIEUREMENT A L AMBASADE TURQUE A PRAGUE
STOP COPIE DE LA PRESENTE EST ENVOYEE AU BUREAU INTERNATIONAL
DU TRAVAIL GENEVE ET AMBASADE TURQUE PRAGUE STOP
IBRAHIM ZAKARIA SECRETAIRE GENERAL PAR INTERIM FEDERATION
SYNDICALE MONDIALE

22.12.81

606

2633

de Marasak

Télex 22271 Genève

Mr Francis Blanchard
Directeur Général du BIT

Indignés intransigeance autorités militaires Turquie malgré
conclusions Comité liberté syndicale BIT et dénonciation unanime
par mouvement syndical international profondément inquiets devant
ouverture imminente procès 52 dirigeants DISK avec peine capitale
requis demandons votre intervention urgente pour vie sauve et
libération stop haute considération

Ibrahim Zakaria
Secrétaire Général par intérim
de la Fédération Syndicale
Mondiale

TÜSTAV
TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARŞİVİ
TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARŞİVİ